



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

306^e séance

Mardi le 30 mars 2010, à 15 heures
New York

Président : M. Zinsou (Bénin)

*En l'absence du Président, M. Zimonyi (Hongrie),
Vice-Président, assume la présidence.*

vice-président de la Commission, pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Organisation des travaux (suite)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Tout d'abord, j'informe les délégations que la deuxième révision du document officieux du Président pour le Groupe de travail II a été distribuée. Je signale que c'est la même version du document officieux qui a été distribuée l'année dernière.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire M. Federico Perazza, de l'Uruguay, et M^{me} Pía Poroli, de l'Argentine, vice-présidents de la Commission du désarmement.

Il en est ainsi décidé.

Échange de vues général (suite)

M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux félicitations adressées au Président et aux autres membres du Bureau. Nous nous associons également à la déclaration faite au nom du Groupe de Rio.

Je voudrais maintenant informer la Commission que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a achevé ses consultations et a désigné deux candidats aux postes vacants qui lui reviennent. À cet égard, je donne la parole au représentant du Panama.

El Salvador estime que des signes encourageants indiquent actuellement que nous serons en mesure de prendre des mesures plus concrètes afin d'atteindre notre objectif commun de renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans le domaine des armes classiques. Nous savons que le sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, organisé en septembre dernier en marge du débat général de l'Assemblée générale (voir S/PV.6191), a été bien accueilli par l'opinion publique car il laissait espérer que des progrès pouvaient être réalisés dans le processus de réduction des armes nucléaires. En même temps, il a

M. Tejeira (Panama) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur d'informer la Commission que le Groupe a décidé de présenter les candidatures de M. Federico Perazza, de l'Uruguay, et M^{me} Pía Poroli, de l'Argentine, aux deux postes de vice-président qui reviennent à notre groupe pour la session de fond de 2010 de la Commission du désarmement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Panama d'avoir présenté les candidatures de M. Federico Perazza, de l'Uruguay, et de M^{me} Pía Poroli, de l'Argentine, aux postes de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



donné un nouvel élan à la revitalisation du programme de travail de la Conférence du désarmement.

Les différents engagements oraux pris à ce sommet par les chefs d'État et de gouvernement des principales puissances nucléaires au sujet de la nécessité de réduire les risques posés par la menace ou l'emploi des armes nucléaires ont suscité un grand enthousiasme au sein de la communauté internationale. C'est pourquoi nous pensons que le moment est venu d'entamer une nouvelle phase dans nos délibérations en vue de la concrétisation de ces engagements.

Le Gouvernement salvadorien est fermement décidé à contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à faire disparaître la menace des armes nucléaires, aussi bien pour des questions de principe politique et moral qu'en raison du danger immédiat que leur utilisation représenterait non seulement pour la paix et la sécurité internationales mais également pour toutes les formes de vie. À cet égard, si nous devons insister sur l'importance du débat multilatéral pour la promotion des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires, nous estimons également que nous devons appuyer et encourager les pourparlers, les négociations et les efforts bilatéraux visant à atteindre ces objectifs.

À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion par les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie d'un nouveau traité sur la réduction des armements nucléaires. Nous espérons que ce traité sera ratifié prochainement. Cela constituerait une avancée importante et encouragerait d'autres pays à mener des négociations similaires. En outre, nous sommes convaincus que le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra à Washington en avril, permettra de réaliser des progrès notables et, surtout, de prendre de nouveaux engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Ma délégation pense que les principales puissances nucléaires disposent d'une occasion historique de prouver leur volonté politique en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, non seulement au Sommet de Washington mais également à l'occasion de toutes les réunions et conférences internationales qui se tiendront cette année.

Nous estimons que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui se tiendra en mai, est essentielle pour la consolidation de cet instrument.

C'est pourquoi nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires ou de programmes nucléaires à s'engager fermement à respecter pleinement les dispositions du Traité et les 13 mesures concrètes arrêtées à la Conférence de 2000 des Parties, y compris en se soumettant aux régimes de contrôle et de vérification définis dans les Accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous demandons également aux États dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas ou plus parties au Traité d'y adhérer comme une marque de bonne foi et de confiance mutuelle et collective.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a été ouvert à la signature il y a 13 ans. Depuis lors, la plupart des États Membres ont signé et ratifié le Traité mais neuf pays visés à l'annexe 2 doivent encore le ratifier avant qu'il ne puisse entrer en vigueur. Face à cette situation, nous devons intensifier nos efforts bilatéraux et multilatéraux appelant les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer ou ratifier le Traité sans plus tarder, selon qu'il convient. Dans l'intervalle, ces pays doivent apporter des preuves concrètes de leur volonté politique en s'imposant un moratoire sur les essais nucléaires. Nous attendons avec impatience la concrétisation rapide de l'engagement du Gouvernement des États-Unis à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les armes classiques constituent une autre question particulièrement importante inscrite à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Sur ce point, je voudrais aborder en particulier le thème des armes légères et de petit calibre. Pour mon pays, comme pour la plupart des pays en développement, cette question est de la plus haute importance pour la sécurité de nos citoyens. La priorité que nous lui accordons n'est pas seulement due au fait que nous souffrons de l'impact néfaste du commerce illicite des armes légères et de ses liens avec le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée et les bandes criminelles, mais s'explique aussi par les incidences graves et très inquiétantes de ce problème sur le développement économique et la paix sociale en général.

La plupart des délégations qui ont pris la parole avant moi se sont clairement déclarées pleinement conscientes de la nécessité absolue de réunir nos efforts et de faire preuve d'une volonté commune pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des

armes légères et de petit calibre. Il convient aussi d'indiquer que le Conseil de sécurité attache une importance particulière à cette question, et ses membres ont expressément reconnu que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre constituait un facteur décisif de l'intensification des conflits militaires, de la violence armée et la multiplication des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les institutions spécialisées et le système des Nations Unies dans son ensemble partagent également cet avis. Par exemple, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a indiqué que ce fléau avait souvent un impact néfaste sur l'état de droit, la démocratie et le développement économique et social.

Nous considérons par conséquent qu'il est indispensable que la question du commerce illicite des armes légères et de petit calibre figure en bonne place à l'ordre du jour de la Commission et qu'elle soit intégrée aux négociations du Groupe de travail à composition non limitée pour un traité sur le commerce des armes, un souhait que partagent la plupart des délégations présentes ici.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement et l'appui fermes du Gouvernement salvadorien aux initiatives visant à soutenir les efforts déployés par la majorité des pays de la communauté internationale afin d'offrir à nos populations un monde plus sûr et plus paisible.

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée qui ne peut pas participer à la présente séance.

Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Zinsou pour son élection à la présidence de la Commission du désarmement à la présente session. Je lui souhaite sincèrement plein succès dans ses travaux. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le désarmement nucléaire est la priorité absolue dans le domaine du désarmement. Tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'humanité ne sera jamais débarrassée du danger d'une guerre nucléaire. Si les armes nucléaires n'avaient pas été mises au point, leur prolifération ne poserait aucun problème.

Comme nous le savons tous, les États-Unis ont été le premier pays au monde à mettre au point et à utiliser des armes nucléaires. Plusieurs pays ont décidé de suivre cette voie et de se doter d'armes nucléaires depuis que les États-Unis ont pour la première fois fabriqué et utilisé sans hésitation des armes nucléaires en temps de guerre. Le nombre de pays dotés d'armes nucléaires s'élève aujourd'hui à neuf. Ce fait indéniable prouve que le cerveau de la prolifération n'est autre que les États-Unis.

Même aujourd'hui, les États-Unis intensifient la modernisation de leurs armes nucléaires. Ceci a provoqué une course aux armements nucléaires entre les puissances nucléaires. Bien que les États-Unis plaident pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, leur ambition d'avoir le monopole des armes nucléaires ne montre aucun signe de changement, comme le prouve le fait qu'ils aient décidé de poursuivre leur politique de dissuasion.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a joué aucun rôle, que ce soit dans le domaine du désarmement nucléaire ou de l'élimination des menaces nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires attendaient beaucoup du TNP au moment de son adoption. Si le TNP a servi à quelque chose, il a permis de mettre en place et de justifier la position actuelle d'exclusivité dont jouissent les puissances nucléaires. Le fait que plus de 40 années se sont écoulées depuis le début du processus de la mise en œuvre du TNP est une preuve irréfutable que le Traité est extrêmement discriminatoire et injuste, et qu'il est de ce fait trompeur non seulement en ce qui concerne son contenu mais également son application à ce jour.

Les pays en développement qui déploient des efforts inlassables pour atteindre l'objectif ultime du démantèlement global et complet des armes nucléaires le font sur la base de leur conviction qu'il s'agit du seul moyen de régler fondamentalement le problème de la prolifération nucléaire et de sauver l'humanité de la menace d'une guerre nucléaire. Les puissances nucléaires, y compris les États-Unis, ne doivent pas chercher à exercer un monopole sur les armes nucléaires. Ils devraient plutôt s'atteler à leur démantèlement sans plus attendre, selon le souhait de la société internationale, notamment les pays non alignés. Ils doivent également faire preuve d'un minimum de bonne volonté en faveur du désarmement nucléaire en éliminant les menaces nucléaires et en

fournissant le plus tôt possible des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le fait que la République populaire démocratique de Corée possède des armes nucléaires est un résultat inévitable de la politique hostile des États-Unis, qui dure depuis plus d'un demi-siècle. Les États-Unis ont commencé à faire du chantage à la République populaire démocratique de Corée avec des armes nucléaires au moment de la guerre de Corée, entre 1950 et 1953. En 1957, les États-Unis ont introduit des armes nucléaires en Corée du Sud, faisant ainsi peser un grave danger sur la souveraineté et le droit d'existence de mon pays. Depuis le début des années 2000, ils tentent d'éliminer la République populaire démocratique de Corée en l'accusant de faire partie d'un axe du mal et en en faisant une cible potentielle de frappes nucléaires préventives.

L'année dernière, les États-Unis ont lancé une campagne internationale de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée en qualifiant le lancement de notre satellite de menace à la paix internationale. Ce lancement était en tous points conforme à toutes les procédures et à toutes les exigences du droit international. Ce mois-ci, les États-Unis ont porté à leur paroxysme leurs menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée en effectuant des manœuvres de simulation d'une guerre nucléaire, notamment les exercices militaires « Key Resolve » et « Foal Eagle » menés en commun avec les forces de la Corée du Sud.

De même, les États-Unis ne reculent devant rien pour faire tomber la République populaire démocratique de Corée, notamment par le biais de menaces militaires, de sanctions économiques et d'un empoisonnement idéologique et culturel. Ce fait indique que, même si le régime a changé aux États-Unis, il n'y a eu aucun changement dans la politique hostile que mène l'Administration de ce pays contre la République populaire démocratique de Corée pour faire tomber par la force l'idéologie et le système qu'a choisis notre peuple. N'importe quel pays réagirait de la même manière que la République populaire démocratique de Corée si ses intérêts suprêmes étaient constamment menacés.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne est l'objectif de la politique que mène invariablement le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Au nombre des efforts sincères qu'il déploie pour relancer le processus de dénucléarisation de la

péninsule coréenne, qui est actuellement dans l'impasse, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé aux parties concernées d'entamer rapidement des pourparlers en vue de remplacer l'accord d'armistice par un accord de paix dès cette année, qui marque le soixantième anniversaire du début de la guerre de Corée.

Les pourparlers à six se sont heurtés à de nombreux obstacles et se sont plusieurs fois soldés par un échec à cause du manque de confiance entre les parties concernées. Aucun problème ne saurait être réglé si la confiance ne prévaut pas. Même les pays amis éprouvent parfois des difficultés à régler un problème s'il y a un manque de confiance entre eux. Que pouvons-nous dire de plus sur les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, alors que nous sommes en état de guerre et que nos pays pointent leurs armes l'un sur l'autre depuis plus de 60 ans?

Il serait absurde que la République populaire démocratique de Corée s'assise à la table des négociations avec les pays qui violent sa souveraineté et y portent constamment atteinte, et de débattre avec eux du système de dissuasion qu'elle a mis en place pour défendre sa propre souveraineté. Il n'existe aucun précédent, si elles ne se font pas confiance, où l'une des parties belligérantes a déposé les armes avant que l'autre ne le fasse. La mesure indispensable à prendre pour instaurer une confiance nécessaire à la dénucléarisation de la péninsule coréenne est de conclure un traité de paix.

Si l'une des parties a fait du lancement d'un simple satellite à des fins pacifiques un problème, c'est précisément parce que les parties concernées ne se faisaient pas confiance. Cet empiètement extrêmement grave sur la souveraineté d'un pays, qui s'est manifesté par l'objection discriminatoire à un lancement de satellite, a poussé la République populaire démocratique de Corée à prendre une contre-mesure de légitime défense qui a consisté en un essai nucléaire. Les sanctions qui ont suivi cet essai ont créé un tel cercle vicieux de méfiance que les pourparlers à six se sont écroulés. Le but de la proposition de la République populaire démocratique de Corée est de conclure un traité de paix pour briser ces cercles vicieux de méfiance et construire la confiance afin de faire progresser la dénucléarisation.

La conclusion d'un traité de paix est le seul moyen réaliste de dénucléariser la péninsule coréenne.

Si nous concluons un traité de paix, les menaces nucléaires et les menaces de guerre disparaîtront et la vision du Président des États-Unis d'un monde exempt d'armes nucléaires se concrétisera sans que nous ayons besoin d'une seule arme nucléaire. Si les États-Unis poursuivent le dialogue tout en maintenant les sanctions, nous répondrons par le dialogue et le renforcement de notre mécanisme de dissuasion. Nous espérons que les États-Unis accepteront notre proposition, qui est réaliste, et qu'il sera ainsi possible de dénucléariser la péninsule coréenne le plus tôt possible.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, j'ai le plaisir de féliciter sincèrement l'Ambassadeur Zinsou de la confiance qui lui a été manifestée en l'élisant à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2010. Nous sommes certains que sa présidence sera couronnée de succès. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et le Rapporteur de la présente session. Le Groupe des États arabes appuie par ailleurs pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ces dernières décennies, la communauté internationale a exprimé une préoccupation croissante devant la montée des dangers liés à la prolifération des armes nucléaires. Les politiques sélectives et injustes adoptées pour régler ce problème ont conduit à la formation d'arsenaux abominables et à la mise au point de nouvelles armes létales dans plus d'un pays, et ce au mépris des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Malgré la prorogation indéfinie du Traité en 1995, la réalité est en fait un reflet des lacunes du Traité en matière de désarmement nucléaire. Nous avons également constaté la pratique du deux poids, deux mesures dans de nombreux domaines relatifs à la non-prolifération nucléaire. Nous avons aussi constaté que certaines puissances nucléaires s'efforçaient de restreindre le droit inhérent des États non dotés d'armes nucléaires à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et à l'utiliser aux fins du développement et de progrès scientifiques.

Outre la mise en œuvre incomplète des dispositions du Traité constatée à ce jour, le Groupe des États arabes est particulièrement préoccupé par le fait qu'Israël et d'autres États Membres, notamment les trois États dépositaires qui ont parrainé la résolution, refusent de mettre en œuvre la résolution sur le Moyen-Orient.

Le Groupe des États arabes se félicite des déclarations positives faites récemment par un certain nombre de dirigeants d'États dotés d'armes nucléaires dans lesquelles ils ont exprimé leur intention d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, et de revitaliser les efforts internationaux visant à passer de la non-prolifération nucléaire au désarmement nucléaire. Notre groupe attend avec intérêt que ces déclarations se concrétisent sous forme de résolutions et d'actes qui transformeront le processus de désarmement nucléaire et donneront toute sa crédibilité au système de non-prolifération et à l'universalité du TNP afin d'instaurer la sécurité régionale et internationale. L'annonce récente de la conclusion d'un accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur les réductions mutuelles de leurs arsenaux nucléaires est peut-être un progrès vers un véritable désarmement nucléaire international global.

Malgré cela, certains États dotés d'armes nucléaires ne prennent pas au sérieux les engagements auxquels ils ont souscrit en matière de désarmement nucléaire. En fait, ils violent leurs engagements internationaux et ignorent les promesses qu'ils ont faites aux États non dotés d'armes nucléaires. La preuve la plus évidente de ces violations est la coopération continue de certains États dotés d'armes nucléaires avec Israël dans le domaine nucléaire. Plus grave encore est le fait que certains États parties au TNP accordent des exemptions à des États qui ne sont pas parties au Traité alors qu'ils n'ont pas l'autorité légale de prendre de telles décisions unilatérales, lesquelles enfreignent leurs obligations au regard dudit Traité, les résolutions adoptées aux conférences d'examen et la prorogation indéfinie du TNP.

Le fait que certaines parties internationales n'assurent pas le suivi de la mise en œuvre des décisions et résultats des conférences d'examen précédentes du TNP et les distinctions qu'elles font entre leurs engagements compromettent sérieusement la crédibilité du TNP. Nous souhaiterions, en l'occurrence, citer la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Nous réaffirmons que la prorogation indéfinie du régime du TNP n'aurait pas été réalisée par consensus sans cette résolution, qui prévoyait la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Malheureusement, le Moyen-Orient – seule région du monde que la communauté internationale n'a pas vraiment essayé de transformer en une zone exempte d'armes nucléaires – continue d'être le cas flagrant qui prouve à quel point le TNP est incapable d'assurer la sécurité de ses États parties. Cela encourage Israël à acquérir des capacités nucléaires militaires en dehors de tout système de surveillance internationale.

À cet égard, nous tenons à mettre en garde contre les dangers du silence de la communauté internationale vis-à-vis de la position nucléaire d'Israël. Israël est passé d'une politique de l'ambiguïté en ce qui concerne la question nucléaire à une position consistant à faire des déclarations publiques sur sa possession d'armes nucléaires. Face à ces déclarations, la communauté internationale est restée étrangement silencieuse, et ce silence est le reflet de son acceptation passive de cette situation anormale qui a fait que les peuples de la région n'ont plus foi en la notion de non-prolifération nucléaire.

Ces événements ont relancé l'éventualité d'une course aux armements nucléaires en dépit d'une série de résolutions consensuelles prises par l'Assemblée générale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et d'autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui soulignent les dangers que constitue la possession par Israël d'armes nucléaires. Il en a été ainsi bien que, le 29 décembre 2003, le Groupe des États arabes ait présenté un projet de résolution au Conseil de sécurité visant à faire de la région une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. Malheureusement, ce projet de résolution n'a encore été ni adopté ni mis en œuvre.

Le Groupe des États arabes est favorable à la mise en œuvre rapide des 13 mesures proposées à la Conférence d'examen en 2000 et appuie l'engagement qui a été pris de procéder à une réduction vérifiable et irréversible des armes nucléaires dans un cadre international multilatéral, tout en soulignant la nécessité de trouver une formule juridiquement contraignante qui assurera la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. Notre groupe voudrait également souligner que le droit des États d'acquérir la technologie nucléaire et de l'utiliser à des fins pacifiques est un droit inaliénable en vertu de l'article IV du TNP.

La seule façon d'assurer l'universalité du TNP et d'éviter le danger de la prolifération des armes nucléaires est que tous les États Membres adhèrent au Traité et appliquent l'article III, qui appelle les États parties à conclure des accords de garanties généralisées avec l'AIEA.

Tous les pays du Moyen-Orient ont adhéré au TNP, à l'exception d'Israël, seul État de la région doté de capacités militaires nucléaires. Il faut absolument que la communauté internationale prenne conscience de l'angoisse que ressentent les peuples de la région face aux capacités militaires nucléaires d'Israël. Ces capacités ont été citées dans les rapports des instances internationales compétentes, y compris les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 487 (1981), qui demande expressément à Israël de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA et invite l'Agence à mettre fin à l'assistance scientifique qu'elle accorde à Israël. Les dernières résolutions prises à cet égard sont les résolutions 64/26 et 64/66 de l'Assemblée générale, qui ont réaffirmé qu'il importe qu'Israël adhère au TNP et soumette toutes ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA afin que le Traité puisse devenir universel.

Je voudrais ici mettre en relief la Déclaration de Doha adoptée par les dirigeants arabes le 30 mars 2009, ainsi que la déclaration du Sommet de Syrte adoptée au Sommet arabe du 28 mars, qui est conforme à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Ces déclarations indiquent de manière explicite que la communauté internationale doit faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, et contraindre Israël à adhérer au TNP et à placer toutes ses installations et ses activités nucléaires sous les garanties de l'AIEA.

La communauté internationale se prépare actuellement à proclamer une quatrième décennie du désarmement, au cours de laquelle nous aimerions faire fond sur les réalisations des décennies précédentes et marquer des progrès sur les initiatives qui ont déjà été mises en marche. Nous croyons que les éléments convenus de la quatrième décennie doivent refléter la priorité actuelle accordée au désarmement nucléaire dans le cadre des efforts internationaux visant à réaliser une réduction des armements, un désarmement et une non-prolifération qui soient universels, équilibrés et non discriminatoires.

Le Groupe des États arabes insiste sur le fait que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, telles les zones établies par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et d'Asie centrale, outre le statut de la Mongolie en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, sont des mesures importantes et positives propices au désarmement et à la non-prolifération nucléaires au niveau mondial.

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes se félicite de la tenue de la deuxième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, prévue à New York le 30 avril 2010. Il convient de rappeler que la résolution sur le Moyen-Orient faisait partie de l'ensemble de mesures convenues à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Par ailleurs, il existe un lien étroit entre la prorogation indéfinie du TNP, d'une part, et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, d'autre part.

À ce propos, le Groupe des États arabes se félicite de l'appui exprimé par la communauté internationale et de l'importance que celle-ci attache à l'adoption, à la Conférence d'examen du TNP de 2010, de mesures concrètes en faveur de la mise en œuvre de la résolution de 1995 au Moyen-Orient. Bien que nous nous réjouissons des mesures qui ont été proposées ou qui le seront par un certain nombre de pays, nous soulignons que toutes ces mesures doivent être étroitement liées au cadre du TNP et éviter d'associer d'autres thèmes ou d'autres cadres au Traité, car cela entraînerait un déséquilibre dans les engagements nucléaires, au lieu de le corriger.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », le Groupe des États arabes souligne la nécessité d'adopter des mesures efficaces qui contribuent à la paix et à la sécurité internationales tout en tenant dûment compte de la souveraineté des États, de leurs droits à la légitime défense et à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de la nécessité de prendre en considération les besoins particuliers de chaque région en matière de sécurité et de défense. Le Groupe des États arabes affirme que les mesures de confiance ne peuvent se substituer au désarmement, ni en être une condition préalable, même si elles sont importantes pour instaurer un climat propice au désarmement et au contrôle des armes, tant qu'elles sont adoptées de

manière équilibrée et globale dans diverses régions du monde.

Notre groupe appuie aussi toutes les mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales visant à réduire les dépenses militaires. Ces mesures contribuent à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

L'élément le plus important pour la crédibilité des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques est le règlement juste des conflits militaires qui ne soit pas troublé par les intentions cachées de certains pays influents qui exportent des armes classiques. La situation au Moyen-Orient est l'exemple le plus important à cet égard. L'occupation israélienne des territoires arabes est appuyée directement par de grands pays exportateurs d'armes classiques. En fait, certains de ces pays sont impliqués dans des projets communs avec l'industrie militaire israélienne pour développer et exporter ces technologies en matière d'armes à des marchés étrangers. Cela encourage Israël à refuser la main de la paix que lui tend le Groupe des États arabes et à poursuivre son occupation des territoires arabes, ses violations quotidiennes du droit international humanitaire et l'exacerbation des tensions dans la région.

Enfin, le Groupe des États arabes demande le respect intégral et la mise en œuvre optimale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Un appui international total à cet instrument et le plein respect de celui-ci sont importants pour le succès de la quatrième Réunion biennale des États qui doit avoir lieu en juillet 2010, ce qui sera la meilleure façon d'encourager le Programme aux niveaux régional et international.

M^{me} Mourabit (Maroc) : Je voudrais, tout d'abord, adresser à l'Ambassadeur Zinsou les sincères félicitations de ma délégation pour son accession à la présidence de cet important organe délibératif qu'est la Commission du désarmement. Que le Bénin, pays africain frère et ami, soit assuré, de même que les membres du Bureau, du plein appui de ma délégation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer la participation aux travaux de la Commission du désarmement du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte, et, à travers lui, l'ensemble de l'équipe du Bureau des affaires de désarmement, pour les efforts louables

qu'ils fournissent, tout au long de l'année, dans le suivi et la gestion des questions du désarmement.

Avant de décliner les éléments autour desquels ma délégation articulera la présente déclaration, je voudrais m'associer à la déclaration présentée par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, à celle présentée par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, ainsi qu'à celle présentée par le Qatar au nom du Groupe des États arabes.

La Commission du désarmement se réunit encore une fois dans cette enceinte avec un sentiment d'incertitude, en dépit de la lueur d'espoir générée l'année passée par les déclarations de certains États nucléaires favorables à des progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Sans nul doute, le besoin de dépasser le legs d'une conjoncture internationale difficile aux conséquences négatives sur les mécanismes de désarmement de l'ONU, bloqués depuis plusieurs années, se pose aujourd'hui avec acuité.

À cet égard, le Royaume du Maroc, qui a signé et ratifié l'ensemble des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), reste engagé en faveur du renforcement de cet instrument fondamental qui vise le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire, et garantit à ses États parties le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

D'autre part, le Maroc tient à saluer la décision prise par les États-Unis d'Amérique et la Russie en vue de la signature prochaine d'un nouvel accord START pour la réduction du nombre de leurs ogives nucléaires. Cet accord constitue un pas historique pour la réalisation d'un désarmement nucléaire général et complet.

Aussi, et tout en mesurant l'importance des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux en matière de désarmement, le Maroc en appelle à cette Commission pour poursuivre les négociations multilatérales telles que prévues dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2).

En assumant, les 24 et 25 septembre derniers, la coprésidence de la sixième Conférence annuelle organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE),

aux côtés de la France, le Royaume du Maroc a réaffirmé son attachement indéfectible à ce Traité, qui constitue un instrument fondamental de l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement.

Avec l'incertitude qui caractérise notre monde d'aujourd'hui, dominé par les menaces croissantes posées par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, y compris celle du terrorisme nucléaire, l'entrée en vigueur du TICE est plus que jamais une question urgente et prioritaire pour la communauté internationale. Le Royaume du Maroc saisit ainsi cette occasion pour lancer un appel à tous les pays ne l'ayant pas encore fait, pour qu'ils adhèrent à ce Traité en vue d'assurer l'universalité de celui-ci. Il exhorte, en même temps, les pays visés à l'annexe II à le ratifier, le plus tôt possible, afin de permettre au Traité d'entrer finalement en vigueur et de réaliser ses objectifs.

Le Maroc, tout en encourageant les initiatives unilatérales et bilatérales en faveur de la réduction des arsenaux nucléaires, demeure convaincu de l'importance de la consolidation de l'approche multilatérale en vue du désarmement nucléaire général et complet, seul moyen de nous prémunir contre le danger que représentent ces armes, que ce soit à travers leur utilisation, leur non-sécurisation ou leur acquisition par les acteurs non étatiques et par les terroristes.

Le Maroc en appelle au respect de l'article VI du TNP et invite les États à sérieusement réfléchir sur les mérites de la conclusion d'une convention internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et, à cette fin, la création immédiate, au niveau de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire sur le désarmement nucléaire.

Ma délégation voudrait aussi aborder l'autre point important de l'ordre du jour de nos travaux, celui afférent au projet de déclaration de 2010. Alors que nous entrons cette année dans la quatrième Décennie du désarmement, nous ne pouvons le faire sans jeter un regard sur les réalisations de nos prédécesseurs durant les précédentes décennies.

Il s'agit de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de 1978, qui a conclu dans son Document final (résolution S-10/2) d'importantes recommandations visant le désarmement général et complet. Il s'agit aussi de la Décennie des années 80 visant l'arrêt de la course aux armements et la consécration de la notion de

l'indivisibilité de la paix et du développement, et de la troisième Décennie des années 90, faisant des mesures de confiance, du dialogue et de la négociation un levier pour la réalisation des objectifs du désarmement. Cette décennie avait d'ailleurs eu le mérite de conclure le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant qu'instrument significatif visant la réalisation d'un processus systématique menant au désarmement nucléaire. Elle a eu aussi le mérite de consacrer le droit inaliénable des États parties au TNP à l'utilisation civile de l'énergie nucléaire dans le cadre des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Royaume du Maroc voudrait par conséquent voir refléter dans les éléments de la déclaration de la quatrième Décennie du désarmement des recommandations substantielles, en matière aussi bien de désarmement nucléaire, que d'armes classiques, en particulier, les armes légères et de petit calibre.

Le Maroc accorde une attention particulière à la question des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Il estime que la question des armes classiques, et plus particulièrement celle de la prolifération des armes légères et de petit calibre, se place en tête des défis et constitue une menace, voire une entrave, aux efforts de réformes et de développement, notamment sur notre continent africain.

L'absence de réglementations et de contrôle de l'usage, du transfert et du stockage de ce type d'armes contribue à leur prolifération incontrôlée dans les foyers de tensions, engendrant des conséquences insoutenables sur la stabilité et la sécurité des États, ainsi que sur leur développement socioéconomique et humain.

Outre les efforts importants qu'il a déployés sur le plan national, et qui lui permettent actuellement une haute maîtrise de la gestion de ce type d'armes, le Royaume du Maroc est partie prenante à l'effort de la communauté internationale en la matière. Mon pays accorde un grand intérêt, en vue de l'aboutissement de la présente session de la Commission du désarmement, à un consensus le plus large possible sur les mesures de confiance en matière d'armes classiques.

Enfin, au terme de mon intervention, ma délégation forme le vœu qu'au cours des trois semaines à venir, nous serons tous à la hauteur des défis posés, en nous entendant sur des recommandations concernant

les décisions nécessaires à la consolidation du système multilatéral du désarmement.

M^{me} Ancidey (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Je voudrais commencer mon intervention en félicitant l'Ambassadeur Zinsou pour son élection à la présidence de la Commission à sa session de 2010. Nous nous réjouissons de voir un représentant du peuple frère du Bénin diriger nos travaux. Nous félicitons également vivement les autres membres du Bureau.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio.

L'ouverture des travaux de la Commission du désarmement se situe une fois de plus dans le cadre d'un processus qui suscite de grandes attentes en matière de désarmement nucléaire, lesquelles ne sont toujours pas satisfaites. Nous attendons toujours que se concrétisent les annonces faites en 2009.

Les derniers événements en matière de désarmement ne font que confirmer que le règlement de cette question est sans aucun doute une question de volonté politique. C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, la Commission du désarmement, organe délibérant du dispositif du désarmement, est une enceinte fondamentale permettant aux pays d'échanger leurs vues et de faire part de leurs positions sur le désarmement nucléaire afin de formuler des recommandations à l'Assemblée générale. Nous n'en constatons pas moins avec préoccupation que depuis plusieurs années, la Commission n'a pas été en mesure d'obtenir des résultats concrets.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa volonté de contribuer à l'avènement d'un monde à l'abri des armes nucléaires. Elle reconnaît à cet égard que c'est la meilleure manière de soustraire l'humanité à la menace de l'utilisation possible de ces armes. Le désarmement nucléaire général et complet est un objectif étroitement lié à l'édification d'un monde où règne la paix.

Le Venezuela est convaincu que les efforts de la communauté internationale en vue d'un désarmement général et complet doivent être déployés parallèlement à la réalisation des objectifs de non-prolifération nucléaire tant horizontaux que verticaux. Il s'agit d'un processus interdépendant qui ne progressera pas tant

que les puissances nucléaires – en premier lieu – ne prendront pas des mesures concrètes et ne s’acquitteront pas des engagements qu’elles ont souscrits.

Après la cinquième Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, où il a été décidé d’une prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous avons entretenu l’espoir de voir les États parties œuvrer de concert pour réaliser des progrès dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Ce sentiment s’est intensifié après la sixième Conférence, où il a été convenu de prendre des mesures concrètes en faveur du désarmement. Ces objectifs n’ont hélas pas été atteints en raison du manque de volonté politique de certaines puissances nucléaires qui se refusent à respecter les engagements internationaux souscrits. Cette situation a eu une incidence très négative sur le climat de dialogue, d’entente et de confiance qui doit régner dans les enceintes multilatérales responsables de la négociation d’accords et de mesures sur le désarmement multilatéral.

Ma délégation appelle de nouveau les puissances nucléaires à respecter les dispositions du TNP, notamment l’article VI. Dans le même temps, ma délégation condamne l’application sélective de cet instrument. Il est indispensable de respecter les trois piliers du TNP pour atteindre l’équilibre nécessaire au renforcement du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Le Venezuela fait une fois encore part de sa préoccupation face aux doctrines stratégiques de défense que les puissances nucléaires semblent considérer comme indispensables à la promotion des alliances militaires et être partie intégrante des politiques de dissuasion militaires. Compte tenu de ces dispositions, nous nous demandons comment la communauté internationale peut mettre en place des mesures de confiance visant à encourager le désarmement et la non-prolifération si nous sommes enlisés dans des processus qui se caractérisent par une profonde méfiance, laquelle est d’ailleurs aggravée par ces doctrines.

La prochaine Conférence d’examen du TNP sera l’occasion de parvenir à des résultats concrets qui bénéficieront à toute l’humanité et pas seulement à un petit groupe de privilégiés. Nous devons convenir d’urgence d’un instrument international universel et

juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité qui seront offertes aux États non dotés d’armes nucléaires, tel que le mien. Nous devons également mettre au point de toute urgence un ensemble de mesures visant à prendre des actions concrètes pour éliminer totalement les armes nucléaires dans les délais impartis.

Le Venezuela estime que le fait de convenir d’un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement aura un impact très positif sur la poursuite des efforts internationaux visant à régler les problèmes rencontrés en matière de désarmement et de non-prolifération. Dans le même temps, nous savons que cette déclaration constituera un instrument efficace pour accroître la sécurité des personnes que nous représentons ici.

Ma délégation est disposée à contribuer au plein succès de l’action du Président et des travaux de la Commission.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter M. Zinsou de son élection à la présidence de la Commission du désarmement et l’assurer du plein appui de l’Afrique du Sud. Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l’Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d’Afrique.

Le multilatéralisme, dont l’Organisation des Nations Unies et la Charte sont au cœur, reste l’élément central de tout effort visant à trouver des solutions durables aux défis à la paix et la sécurité internationales. L’Afrique du Sud continue d’attacher une grande valeur aux travaux de la Commission du désarmement, dont le mandat en fait le seul organe délibérant du mécanisme multilatéral pour le désarmement.

En ce qui concerne la première question de fond inscrite à l’ordre du jour, les travaux de la Commission se déroulent dans un climat international marqué par des faits nouveaux importants et par des difficultés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. L’Afrique du Sud reste guidée par la vision d’un monde exempt d’armes nucléaires, consciente du principe que la seule garantie crédible contre l’emploi ou la menace de ces armes est leur élimination complète.

L’Afrique du Sud attache une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP), qui constitue la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'Afrique du Sud souligne également l'importance de la prochaine Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP et espère qu'elle donnera des résultats porteurs d'avenir permettant de progresser dans les trois piliers du Traité de manière équilibrée et sans perdre les acquis du passé. Cet examen du Traité intervient 40 ans après son entrée en vigueur et 20 ans après la fin de la guerre froide et, de ce fait, la prochaine Conférence doit permettre d'aboutir à un engagement commun en faveur de la réalisation de l'objectif d'élimination complète des armes nucléaires.

L'Afrique du Sud considère que les instruments existants dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires peuvent permettre de faire face avec efficacité à la menace posée par les armes de destruction massive. L'adhésion universelle à ces instruments internationaux, leur pleine mise en œuvre et leur strict respect, ainsi que l'élimination complète et rapide de ces armes, feront en sorte qu'elles ne soient jamais utilisées.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) doit entrer en vigueur de toute urgence et sans condition. L'Afrique du Sud collaborera avec tous les acteurs concernés en vue de l'entrée en vigueur rapide de cet élément important du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

L'Afrique du Sud se félicite des progrès accomplis à la Conférence du désarmement, qui ont abouti à l'adoption par consensus d'un programme de travail. Nous déplorons toutefois que la Conférence n'ait pas été en mesure de convenir des modalités de la mise en œuvre de sa décision. Nous appelons tous les membres de la Conférence à faire en sorte que les travaux de fond de la Conférence débutent dans les meilleurs délais. Les négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pourraient, nous l'espérons, commencer prochainement. Nous sommes certains que les délibérations au sein du Groupe de travail I, menées sous la conduite avisée de son président, permettront de parvenir à un consensus sur cette question importante.

La sécurité reste l'une des aspirations les plus fondamentales de l'humanité. La Charte des Nations Unies repose d'ailleurs sur la notion de sécurité collective, et consacre expressément le droit de légitime défense. L'histoire a toutefois montré que la

démarche traditionnelle consistant à rechercher la sécurité par l'acquisition des armes les plus modernes et la constitution de gigantesques armées a provoqué plusieurs guerres destructrices, y compris deux guerres mondiales dévastatrices.

L'accumulation excessive d'armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre, au-delà des objectifs de pure légitime défense, risque de créer ou de perpétuer un cercle vicieux fondé, d'une part, sur l'instabilité et le conflit et, de l'autre, sur la pauvreté et le sous-développement. Des mesures de confiance pourraient jouer un rôle important pour empêcher ou arrêter cette tendance inquiétante.

L'Afrique du Sud attend avec intérêt la tenue de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Afrique du Sud a eu l'honneur, avec la Colombie et le Japon, de présenter la résolution d'ensemble sur les armes légères à l'Assemblée générale en 2009. Cette résolution propose, à notre avis, un programme de travail novateur jusqu'en 2012. L'Afrique du Sud estime qu'il est possible d'améliorer encore la coopération concernant l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites ainsi que les activités de courtage illicites.

L'Afrique du Sud de concert avec les États Membres et en vue de la Conférence des Nations Unies sur le traité sur le commerce des armes, qui aura lieu en 2012, continuera d'examiner les questions et modalités importantes qui ne sont pas encore réglées, notamment les détails relatifs à l'adoption du cadre réglementaire le plus approprié. Tout nouveau retard dans la mise en place d'un instrument de réglementation des transferts d'armes classiques continuera d'entraver les efforts visant à lutter contre les violations des droits de l'homme, le déplacement d'innocents et l'oppression et nuira à la réalisation des objectifs de développement.

L'Afrique du Sud demeure très attachée à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions qui visent toutes deux à éliminer les souffrances que ces armes d'emploi aveugle infligent aux populations civiles.

Enfin, l'Afrique du Sud se félicite de ce que la question intitulée « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement » figure parmi les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission. L'examen de cette question nous permettra de définir ensemble une vision plus large de la communauté de vues, qui nous a fait défaut ces derniers temps et qui nous permettrait de consolider les acquis tout en s'attaquant aux défis de taille qui se posent dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la direction des travaux de la Commission du désarmement à la présente session. Je vous souhaite plein succès dans votre mission et vous assure de notre appui.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux déclarations prononcées par le représentant du Qatar au nom de la Ligue des États arabes, par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Jamahiriya arabe libyenne réaffirme son adhésion aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La Libye est prête à tout mettre en œuvre en vue d'un désarmement complet. Elle demeure fermement attachée aux objectifs de la Commission du désarmement et reconnaît le rôle central de la Commission dans la conduite de délibérations constructives aboutissant à des décisions et des recommandations qui contribuent à orienter et à renforcer les efforts et les instruments de désarmement.

S'agissant du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, une priorité absolue pour la paix et la sécurité de l'humanité et son avenir, la Libye souligne la nécessité de mettre en œuvre les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – de manière équilibrée et non discriminatoire afin de préserver l'efficacité et la crédibilité du Traité.

Nous sommes convaincus qu'il faut insister sur la non-prolifération nucléaire, notamment la non-prolifération horizontale, et que minimiser l'importance du désarmement nucléaire ou restreindre

les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire créerait un vent de panique et jetterait le doute sur la crédibilité du Traité et de sa mise en œuvre globale et non discriminatoire, en particulier compte tenu de l'existence d'arsenaux nucléaires qui menacent la présence de l'espèce humaine sur la planète entière.

La Libye, qui a volontairement renoncé à son programme et à son équipement d'armes de destruction massive en 2003, insiste sur le fait que le TNP demeure essentiel pour atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous soulignons également qu'il est aujourd'hui plus urgent que jamais que les États dotés d'armes nucléaires honorent leurs engagements et prennent les mesures pratiques nécessaires pour démanteler leurs armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP. Ils doivent également s'engager à mettre en pratique les conclusions de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation ainsi que les 13 mesures concrètes adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000, et respecter les dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2).

La crédibilité du TNP ne peut être consolidée que si toutes les parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, s'engagent à respecter la totalité de ses articles. Nous reconnaissons qu'une dynamique est née des déclarations faites par certaines des grandes puissances nucléaires l'an dernier, dans lesquelles ces dernières ont proclamé leur volonté d'œuvrer à la réalisation de l'objectif que nous nous efforçons tous d'atteindre – l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous notons en particulier que le Président des États-Unis d'Amérique, M. Obama, et le Président de la Fédération du Russie, M. Medvedev, ont fait part de leur intention de conclure un accord juridiquement contraignant et vérifiable pour remplacer le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START). Toutefois, nous attendons toujours que ces déclarations débouchent sur des mesures pratiques et tangibles et donnent des résultats qui changeront la donne concernant la réduction des arsenaux nucléaires d'une manière transparente et vérifiable à l'échelle internationale.

Il est essentiel que nous fassions preuve de volonté politique et d'une détermination véritable si nous voulons éliminer totalement toutes les armes

nucléaires, ce qui constituerait la seule garantie contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous devons donc redoubler d'efforts pour réaliser l'universalité du TNP grâce à l'adhésion de tous les pays du monde, qui doivent observer strictement toutes ses dispositions. Tous les États doivent également s'efforcer d'appliquer le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique à toutes les activités et toutes les installations nucléaires de façon non discriminatoire. Nous espérons que la Commission du désarmement prendra les mesures appropriées et objectives qui s'imposent à cet égard.

À l'approche de la Conférence d'examen du TNP, nous espérons que nos délibérations seront constructives et nous permettront d'adopter des mesures concrètes et décisives. Nous estimons que la Conférence nous offrira une véritable occasion de mettre à l'épreuve la volonté des États dotés et non dotés d'armes nucléaires, et donnera à ces derniers la possibilité de prouver leur crédibilité et leur sérieux à l'égard de leurs initiatives proclamées pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

La Libye estime qu'il est temps pour nous de commencer à travailler au renforcement des engagements pris au titre du TNP en améliorant le texte même du Traité. La Libye a donc préparé et remis au Secrétariat, en préalable de la Conférence d'examen, un document de travail dans lequel figurent des amendements proposés au texte du Traité afin que les États nucléaires donnent des garanties quant à leur volonté d'œuvrer à un désarmement nucléaire complet, sous une supervision et une vérification internationales strictes et efficaces. Nous avons fait parvenir aux États dépositaires du TNP des lettres leur demandant de convoquer une réunion des États parties au Traité pour étudier les amendements que nous proposons d'apporter à l'article VI du Traité. Nous espérons que les États dépositaires communiqueront cette demande à toutes les parties au Traité et que nos propositions seront examinées favorablement dans le cadre du dialogue constructif visant à garantir une mise en œuvre du TNP aussi complète et équilibrée que possible.

En outre, la Libye estime que nous devons d'urgence adopter un instrument international juridiquement contraignant et non soumis à conditions pour garantir la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Ces garanties permettraient sans aucun doute d'améliorer la mise en œuvre du TNP.

Nous appuyons et encourageons toutes les initiatives et tous les traités relatifs à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Nous nous félicitons des récents progrès dans ce domaine et de l'entrée en vigueur des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et en Asie centrale. Nous ne doutons pas que la démarche consistant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires renforcera l'universalité du TNP et contribuera à instaurer la paix et la sécurité internationales.

Malheureusement, la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est toujours au point mort, aucune mesure tangible n'ayant été prise pour mettre en place une telle zone du fait de l'intransigeance israélienne et de l'absence de mesures de la part de la communauté internationale à cet égard. Cet état de fait est une source de grande préoccupation pour les États et les peuples de la région. Il convient ici de rappeler que l'accord sur l'extension illimitée du TNP n'aurait pu être conclu par consensus si la résolution sur le Moyen-Orient n'avait pas été adoptée en 1995. Cette résolution demandait la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Néanmoins, le Moyen-Orient reste la seule région qui n'a pas vraiment fait l'objet d'efforts internationaux visant à la débarrasser des armes nucléaires, ce qui encourage l'entité israélienne à continuer à acquérir des capacités nucléaires militaires en dehors de tout contrôle international. Il est également préoccupant de constater que certains États dotés d'armes nucléaires et parties au TNP poursuivent leur coopération dans le domaine nucléaire avec l'entité israélienne, ce qui reflète un déséquilibre grave dans la mise en œuvre des engagements pris par ces États dans le cadre du Traité, des décisions des conférences d'examen et des dispositions de la prorogation indéfinie du TNP.

C'est pourquoi il faut impérativement que la communauté internationale exerce sans plus tarder les pressions nécessaires sur l'entité israélienne pour que celle-ci adhère au TNP en tant que Partie non dotée d'armes nucléaires et soumette ses installations et ses activités au contrôle du régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces mesures sont nécessaires à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

S'agissant du point de l'ordre du jour sur le projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième décennie du désarmement, nous tenons à souligner que les éléments de la déclaration doivent reposer sur les progrès réalisés au cours des décennies précédentes et prendre en considération les mesures importantes à adopter dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects. Cela s'applique également aux armes classiques.

La Libye souligne l'importance des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Ces mesures doivent être équilibrées et tenir compte des caractéristiques et des réalités propres à chaque région en matière de sécurité et de défense. Nous devons respecter les principes reconnus du droit des États Membres d'acquiescer des armes d'autodéfense et de résister à l'occupation étrangère, de la souveraineté des États Membres et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ce sont là des questions capitales et fondamentales, compte tenu notamment de la situation au Moyen-Orient, qui subit depuis plusieurs décennies l'occupation continue par Israël de territoires arabes, en dépit de toutes les concessions et des initiatives de paix proposées par la partie arabe.

La situation au Moyen-Orient met en lumière le fait que les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques ne sauraient être mises en œuvre concrètement si le peuple palestinien n'est pas en mesure d'exercer ses droits inaliénables et d'obtenir un règlement juste et global, compte tenu en particulier de l'appui dont l'entité israélienne bénéficie de la part de certains pays producteurs d'armes.

La Libye souligne l'importance de l'attachement au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et nous espérons pouvoir continuer à faire fond sur les progrès réalisés dans l'exécution de ce programme.

Nous souhaiterions, pour terminer, souligner que la coopération multilatérale et une véritable volonté politique sont deux éléments critiques nécessaires pour aller de l'avant et atteindre effectivement les objectifs du désarmement. C'est à nous tous qu'il incombe d'œuvrer de concert, de tirer les enseignements du passé et de bénéficier de l'évolution rapide de la situation observée au niveau international afin d'instaurer un monde sûr et prospère pour les générations futures.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au vu de l'évolution encourageante constatée récemment dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, les travaux de la présente session seront, après de longues années de frustration, d'une importance critique pour la réalisation de notre programme de désarmement, car dans les grandes capitales, la volonté politique nécessaire pour changer les choses est de plus en plus forte.

La reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement à Genève, après une impasse de plusieurs années, est à coup sûr un fait nouveau dont il faut se féliciter. Nous sommes également encouragés par les déclarations émanant des différentes capitales qui s'engagent à faire progresser considérablement le programme de désarmement nucléaire. En tant que Président de la première session de 2010, le Bangladesh a fait de son mieux pour réunir toutes les parties. Le résultat de la première session a été apprécié par l'ensemble des pays membres.

Le Bangladesh n'a jamais douté que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement indispensable de la quête du désarmement nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ce que le Conseil de sécurité vient de reconfrmer. Le Bangladesh appelle de nouveau, comme le fait également la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, les États qui ne sont pas parties au TNP à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires de manière à assurer l'universalité de cet instrument dans les meilleurs délais, et, en attendant qu'ils y adhèrent, à en respecter les dispositions.

Le Bangladesh demande que l'on adopte une approche équilibrée en ce qui concerne les trois piliers du TNP : le désarmement nucléaire des pays actuellement détenteurs d'armes nucléaires, la non-prolifération dans les pays qui n'en ont pas encore, et l'utilisation pacifique universelle de l'énergie nucléaire. Le Bangladesh appelle également de nouveau tous les États, notamment les pays encore visés à l'annexe 2, à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le Bangladesh a été le premier pays d'Asie du Sud-Est cité dans l'annexe à adhérer au TICE. Nous sommes convaincus

que l'universalisation et l'entrée en vigueur rapides du TICE poseront des bases critiques à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Bangladesh appelle également les Parties au TNP à s'engager, conformément à l'article VI du Traité, à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace; il appelle également tous les autres États à s'associer à cette initiative. Nous attendons avec impatience que la Conférence d'examen du TNP de 2010 produise un document final équilibré pour l'ensemble des trois piliers du Traité: la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Bangladesh appuie la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire. Sur la base de la résolution adoptée par l'Union interparlementaire en avril 2009, le Parlement de mon pays va adopter une résolution en faveur d'un désarmement nucléaire et général.

Le Bangladesh, pays attaché, de par sa Constitution, à la paix et à un désarmement général et complet, peut se targuer d'un bilan sans tache en matière de désarmement et de non-prolifération, tant pour ce qui est des armes nucléaires que des armes classiques. Nous sommes parties à presque tous les instruments de l'ONU relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Dans la limite de nos ressources, nous nous efforçons de veiller à leur pleine mise en œuvre aux niveaux national, régional et international.

Nous voudrions souligner ici que, même s'il appuie tous les efforts non discriminatoires en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, le Bangladesh reconnaît le droit inaliénable, ainsi que le stipule l'article IV du TNP, des parties au Traité à développer la recherche, la production et l'utilisation d'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et en conformité avec les articles I et II de ce traité. Par exemple, le Bangladesh a volontairement et inconditionnellement choisi de ne pas se doter d'armes nucléaires. Cependant, sous la direction de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), nous travaillons actuellement à faire bon usage de la disposition du TNP concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire afin d'améliorer le niveau de vie de notre population. Dans le cadre de notre engagement en faveur de la non-

prolifération, nous avons aussi conclu un Accord de garanties généralisées avec l'AIEA, y compris un Protocole additionnel.

Tout en continuant d'œuvrer pour l'élimination des armes de destruction massive de la surface de la planète, nous ne devons pas perdre de vue les menaces que continue de faire planer la prolifération des armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Le Bangladesh appuie l'effort mondial en vue de conclure un traité sur les armes classiques pour garantir la transparence des transferts d'armes classiques.

Le Bangladesh appelle aussi à mettre fin à l'utilisation des mines antipersonnel. De nombreux civils, y compris des femmes et des enfants, sont victimes des mines pendant et après les conflits. Le Bangladesh s'est acquitté de ses obligations au titre de la Convention sur les mines antipersonnel, en détruisant son propre stock. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention d'Ottawa. Une aide est aussi nécessaire pour les opérations de déminage et pour la rééducation des victimes dans les pays touchés.

Nous avons de bonnes raisons d'être plus optimistes que jamais concernant les progrès possibles dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et la Conférence d'examen du TNP qui doit se tenir au mois de mai de cette année. C'est peut-être le moment de voir au-delà de ce qui semble à portée de main depuis des années, et d'œuvrer à un programme de désarmement ambitieux pour rendre la planète plus sûre, pour nous tous et pour les générations futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*): Nous sommes parvenus à la fin de la liste des orateurs. Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que le nombre d'interventions dans l'exercice du droit de réponse pour une délégation à une séance donnée est limité à deux par sujet. La première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde intervention à cinq minutes.

M. Park Chul-min (République de Corée) (*parle en anglais*): Je voudrais exercer mon droit de réponse pour apporter quelques éclaircissements concernant les allégations fallacieuses formulées par le représentant de la République populaire démocratique de Corée dans sa déclaration générale.

Le Président assume la présidence.

En ce qui concerne les exercices militaires mentionnés par ce représentant, je voudrais préciser que ces exercices font partie de nos exercices militaires conjoints annuels, qui sont de nature purement défensive. Les observations du représentant de la République populaire démocratique de Corée sont infondées. Ma délégation estime qu'il n'y a aucun intérêt à répéter des faits établis.

S'agissant du traité de paix, toutes les questions concernant la péninsule coréenne doivent être examinées en profondeur par les parties concernées, notamment la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Je voudrais rappeler que la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle de pourparlers à six pays, en septembre 2005, stipule très clairement ce principe. Ma délégation tient à rappeler à la République populaire démocratique de Corée que la dénucléarisation rapide de la République populaire démocratique de Corée est cruciale pour créer un environnement propice à la discussion d'un régime de paix.

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Concernant la déclaration que vient de faire le représentant de la Corée du Sud, nous pensons qu'elle n'a aucune valeur et ne mérite aucune considération. Le Gouvernement sud-coréen a l'habitude d'affirmer que ses exercices militaires conjoints contre ses propres compatriotes sont toujours défensifs. S'ils sont véritablement de nature défensive, contre quoi se défendent-ils? Mon pays est un petit pays pacifique. Aucun pays ne peut croire que la République populaire démocratique de Corée veuille attaquer la Corée du Sud, qui reçoit l'appui exclusif de la superpuissance, j'ai nommé les États-Unis. Les exercices militaires visent en fait d'autres pays. Cela fait partie de la stratégie américaine en Asie du Nord-Est.

S'agissant du traité de maintien de la paix, nous avons effectivement proposé aux parties concernées de conclure un tel traité. L'objectif principal de cette proposition est d'instaurer la confiance entre les parties concernées, en particulier entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Le traité de paix remplacerait la Convention d'armistice de la Corée, signée par la République populaire démocratique de Corée, la Chine et les États-Unis – à l'époque au nom de l'ONU. Au moment de la signature de la Convention d'armistice de la Corée, la Corée du

Sud y était franchement opposée. J'aurais beaucoup de choses à dire sur ce traité mais, en raison des limites de temps, je ne développerai pas plus avant ma pensée.

En revanche, je voudrais revenir sur la déclaration faite par le représentant de la Corée du Sud ce matin. Dans sa déclaration, notre collègue sud-coréen a dit qu'il souhaitait insister sur l'importance d'un règlement rapide de la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée. De notre point de vue, le fait que nous possédions des armes nucléaires n'est pas le problème. Si le fait que nous détenions des armes nucléaires pose problème, qu'en est-il de la possession d'armes nucléaires par d'autres pays? La question qui se pose, c'est celle de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Or la dénucléarisation de la péninsule coréenne ne signifie absolument pas l'abandon unilatéral des armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne doit porter avant tout sur le retrait des armes nucléaires américaines installées en Corée du Sud. Deuxièmement, elle doit inclure la question de l'abandon du parapluie nucléaire américain sur la Corée du Sud. La dénucléarisation doit aussi couvrir l'élimination totale des menaces nucléaires qui pèsent sur la République populaire démocratique de Corée. À ces points, s'en ajoutent beaucoup d'autres, mais c'est une longue liste, trop longue pour s'en souvenir.

Dans cette déclaration, la République populaire démocratique de Corée a également été sommée de reprendre d'urgence les pourparlers à six pays. En réalité, ceux-ci se trouvent dans une impasse, en fait ils ont échoué. Les pourparlers à six pays ont échoué du fait même des pays qui appellent à présent à leur reprise rapide, et la Corée du Sud est l'un d'entre eux. Les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud ont forcé le Conseil de sécurité à adopter une résolution assortie de sanctions contre mon pays, simplement parce que la République populaire démocratique de Corée a lancé un satellite.

Ils disent que le satellite que nous avons lancé était en fait un lancement de missile, ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Voilà maintenant la question qui se pose : si le fait que nous ayons lancé un satellite constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, qu'en est-il des autres satellites qui sont lancés? Ne posent-ils pas une menace à la paix et à la sécurité internationales? Je

tiens à ce que mon collègue sud-coréen réponde à cette question.

Il a aussi déclaré que nous devons mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Déclaration commune du 19 septembre 2005. Tout d'abord, je voudrais rappeler que mon gouvernement rejette totalement ces résolutions du Conseil de sécurité. Ces résolutions du Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée sont contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous avons lancé un satellite en respectant pleinement les exigences du droit international. Les résolutions du Conseil de sécurité ne sauraient supplanter le droit international ou la Charte des Nations Unies. Elles ne sont nullement juridiquement contraignantes, du moins en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée. Quant à la Déclaration commune du 19 septembre 2005, nous nous sommes acquittés de toutes les obligations qui en découlent alors que les autres pays n'ont pas honoré les leurs.

Le représentant de la Corée du Sud a également évoqué ce qu'on appelle l'initiative du « grand compromis ». Tout d'abord, je ne suis pas au courant d'une telle initiative. Je ne comprends pas ce que cela signifie. Je ne suis pas doué pour les affaires. Je suis issu d'un système socialiste. Dans les pays socialistes, nous ne sommes pas aussi bons en marchandage que les Sud-Coréens, qui sont capitalistes. Notre arme nucléaire n'est pas une monnaie d'échange, c'est une conséquence inévitable de l'hostilité des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée. Par conséquent, si les États-Unis cessent leur politique actuelle d'hostilité envers la République populaire démocratique de Corée, la question nucléaire sera réglée sans difficulté. Nous devons conserver ces armes aussi longtemps que les États-Unis poursuivront leur politique nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée.

Le Président : Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je pense que nous avons ainsi épuisé la liste des orateurs pour notre séance de cet après-midi. Je voudrais remercier toutes les délégations qui ont pris part à cet échange de vues général, qui a été très fructueux. Je voudrais faire quelques remarques de clôture pour synthétiser les travaux que nous avons faits pendant ces deux jours.

Nous sommes parvenus au terme du débat général au cours duquel les délégations ont exprimé sans ambiguïté leurs préoccupations mais aussi leurs

attentes, et leurs priorités pour la présente session de la Commission du désarmement et pour le cycle triennal en cours. J'ai particulièrement noté la grande satisfaction des délégations quant à la finalisation de l'accord de réduction des stocks d'armes négocié par les États-Unis et la Fédération de Russie. Cet accord, dont la signature est annoncée pour le 8 avril 2010, marque un tournant décisif et une rupture claire avec l'immobilisme qui a caractérisé le chantier du désarmement au cours de la décennie écoulée. Il apporte un surcroît d'énergie à la dynamique de dégel qui caractérise les questions de paix et de sécurité depuis quelques mois.

Les membres ont aussi relevé l'importance des échéances figurant au calendrier de désarmement et la nécessité d'un heureux aboutissement des travaux de la présente session pour placer sous de bons auspices les négociations qui auront lieu lors de ces rencontres. Les membres ont particulièrement souligné l'espoir qu'ils fondent sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour renforcer les trois piliers sur lesquels ce texte repose. De même, le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire a retenu l'attention des membres ainsi que la quatrième Réunion biennale sur les armes légères.

J'ai noté le désir des membres de voir les changements relevés dans le langage et le débat se traduire en actes concrets pour assurer une sécurité égale pour tous. Les membres ont demandé la poursuite des efforts dans le domaine de la réduction des stocks d'armes nucléaires mais aussi la cessation de toutes les formes de prolifération de ces armes.

Plusieurs délégations ont demandé l'octroi d'assurances de sécurité négatives aux États non nucléaires. Les membres ont aussi réaffirmé la nécessité d'assurer l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de conclure une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la production nucléaire, ainsi qu'une convention sur l'élimination des armes nucléaires pour rendre réel notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les membres ont aussi réaffirmé leur soutien et leur attachement aux zones exemptes d'armes nucléaires.

Les délégations ont aussi souligné la nécessité de progresser sur le terrain des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, sans lesquelles il serait difficile d'assurer la paix et la stabilité régionales

nécessaires pour réaliser des progrès dans les affaires du désarmement.

Plusieurs délégations ont mis l'accent sur la nécessité de trouver les moyens de réduire les dépenses militaires pour libérer davantage de ressources pour le développement.

Je ne saurais énumérer ici tous les points essentiels des vues exprimées par les États Membres dans la quarantaine de déclarations que la Commission a entendues. Bref, nous avons fait au cours de cet échange de vues général, une moisson riche d'idées qui permettront d'enrichir les documents en cours d'élaboration au niveau de deux Groupes de travail qui siègent actuellement. Nombreuses sont les délégations qui ont souhaité que la Commission mette le temps qui lui est imparti à profit pour avancer dans l'examen des points dont les deux Groupes de travail actifs au sein de la Commission sont saisis.

Les membres ont encouragé le Président à ne ménager aucun effort pour que nous puissions accroître les chances de succès du cycle triennal en cours. Ils ont demandé que toutes les parties prenantes fassent montre de la volonté politique nécessaire pour y parvenir. J'exhorte chacune des délégations à participer aux délibérations dans un esprit constructif pour que nous puissions être à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Ces attentes ont été exprimées dans cette salle devant nous.

Je voudrais à présent clore l'échange de vues général.

Avant de lever la séance, je voudrais inviter toutes les délégations à participer aux travaux des Groupes de travail, qui commenceront demain matin.

La séance est levée à 17 h 5.